

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Acte n°	2024-07
	Nature	2.1.2 URBANISME – DOCUMENTS D'URBANISME – POS ET PLUI

Séance du 25 janvier 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 25 janvier, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT-AGENAIS PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MONFLANQUIN, sous la présidence de Monsieur FLORIO Auguste, Président.

Date de convocation : 18 janvier 2024		Nombre de délégués en exercice : 61		Présents en séance : 49	
BEUGAS	PAYERAS Brigitte	LACAUSSADE	DESTIEU Jean-Paul	PARRANQUET	DELMON Joël
BOUDY DE BEAUREGARD	-	LALANDUSSE	DIEUDONNE Christian	PAULHIAC	CALMETTE Marcel
BOURNEL	COUDERC Agnès	LE LAUSSOU	LEMARCHAND Max	RAYET	BERTHOLOM Aimé
CAHUZAC	TESTUT Jean-Pierre	LOUGRATTE	LABONNE Isabelle	RIVES	VERGNIAUD Alain
CANCON	PICHARD Elisabeth	MAZIERES NARESSÉ	-	SAINT AUBIN	POUEY MIDANETTE Guy
CANCON	GIROU Bernard	MONBAHUS	GARY Jean-Marie	SAINT ETIENNE DE VILLEREAL	BATAILLE Serge
CANCON	-	MONBAHUS	CADDOUX Claudie	SAINT EUTROPE DE BORN	COLLIANDRE Jocelyne
CANCON	-	MONFLANQUIN	FOUNAUD-VEYSSET Nathalie	SAINT EUTROPE DE BORN	-
CASTELNAUD DE GRATECAMBE	SERRES Gilbert	MONFLANQUIN	FLORIO Auguste	SAINT MARTIN DE VILLEREAL	LANDAS Patrick
CASTILLONNES	SICAUD Pierre	MONFLANQUIN	GONZATO-ROQUES Christine	SAINT MAURICE DE LESTAPEL	BICHE Marie-Christine
CASTILLONNES	TOUQUETTE Bernadette	MONFLANQUIN	CORBEL Henri	SAINT QUENTIN DU DROPT	PERLETTI Frédéric
CASTILLONNES	MAURES Sébastien	MONFLANQUIN	FERRE Patrick	SALLES	CAZETTE Janik
CASTILLONNES	-	MONFLANQUIN	-	SAVIGNAC SUR LEYZE	FAURE Christian
CAVARC	DELPECH Laurent	MONFLANQUIN	MARQUIS Laurence	SERIGNAC PEBOUDOU	GUERIN Guillaume
DEVILLAC	LEDUN Frédéric	MONSEGUR	PAGES Michel	TOURLIAC	CHABRONNERIE Viviane
DOUDRAC	BERTRAND Jacques	MONTAGNAC SUR LEDE	SETZE Yvon	VILLEREAL	CAMINADE Jean- Jacques
DOUZAINS	-	MONTAURIOL	-	VILLEREAL	LAURIERE Françoise
FERRENSAC	PAILLE Jean-Pierre	MONTAUT	-	VILLEREAL	-
GAVAUDUN	-	MONVIEL	AUCHE Monique	VILLEREAL	PITON Rolande
LA SAUVETAT SUR LEDE	LABORDE Françoise	MOULINET	BORIE Marie-Roselyne		
LA SAUVETAT SUR LEDE	CAILLOUX Aldegonde	PAILLOLES	MATTANA Henri		

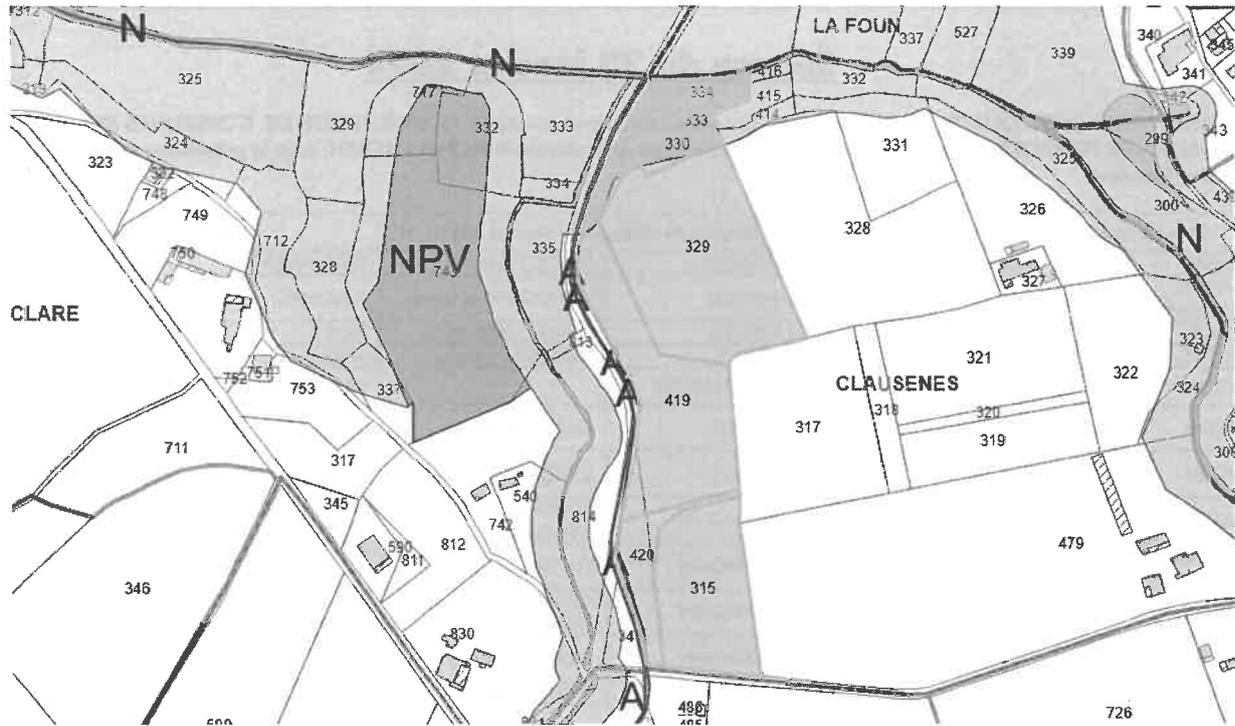
Absents excusés	5	CASTILLONNES (FERULLO Christian), GAVAUDUN (TEYSSEDOU Adrien), MAZIERES-NARESSÉ (PAPE Jean-Paul), MONTAUT (FLANDROIS Mathieu), SAINT EUTROPE DE BORN (TORNIER Emilie).
Absents ayant donné pouvoir	7	BOUDY DE BEAUREGARD (ANDRAC Isabelle donne pouvoir à PICHARD Elisabeth), CANCON (PENON Monique donne pouvoir à GIROU Bernard), CANCON (ROIRE Carole donne pouvoir à LABORDE Françoise), DOUZAINS (DAUTA Jean-Pierre donne pouvoir à PERLETTI Frédéric), MONFLANQUIN (DOUBLEIN Anne-Laure donne pouvoir à FOUNAUD-VEYSSET Nathalie), MONTAURIOL (LESCOMBE Serge donne pouvoir à TESTUT Jean-Pierre), VILLEREAL (VECCHIOLA Christophe donne pouvoir à LAURIERE Françoise).
Secrétaire de séance		Elisabeth PICHARD

Urbanisme – Déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLUi commune de St Aubin

M. le Président rappelle que, par délibération n°2021-84 en date du 20 juillet 2021, le conseil communautaire a approuvé la modification simplifiée n°1 qui avait pour but notamment de créer une zone NPV sur une ancienne carrière au lieu-dit « Fonclare » à SAVIGNAC sur LEYZE. Cette modification avait pu avoir lieu car le site en question était dégradé et l'existence d'une carrière avait pu être prouvée. Le zonage était donc pertinent puisque toutes les parcelles de sites dégradés avaient été classées en zone NPV sur le PLUi.

M. le Président indique que la demande de modification de zonage émise par la Société SOLVEO ENERGIE portait également sur des parcelles situées sur la commune de Saint-Aubin au lieu-dit « Les Clausenes ».

Au moment de la modification simplifiée, le choix avait été fait de ne pas acter le changement de zonage (de zone A en NPV) sur la commune de Saint-Aubin puisque la carrière n'avait pas eu d'existence légale, aucun document ne pouvait l'attester.



Zonage du PLUI après modification simplifiée n°1

La Société SOLVEO a déposé les PC sur les deux communes en date du 15 mars 2022. Ces permis sont instruits par les services de l'Etat.

Ces derniers souhaitent que la CCBHAP engage une déclaration de projet avec mise en compatibilité de notre document d'urbanisme afin de sécuriser l'instruction du permis de construire déposé sur la commune de Saint-Aubin puisque, à ce jour, les parcelles sont classées en zone A. L'objectif serait de les classer en zone NPV.

Cette déclaration de projet doit démontrer l'intérêt général de ce projet et nécessite une enquête publique qui sera menée conjointement avec l'enquête publique portée par la Préfecture de Lot et Garonne pour ce projet.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la faisabilité d'engager cette déclaration de projet.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise l'engagement de la procédure de cette déclaration de projet ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

La Secrétaire de séance,

Elisabeth PICHARD.

Le Président,

Auguste FLORIO.

